Département du Jura

Arrondissement de Saint-Claude

MAIRIE DE PRATZ

REPUBLIQUE FRANCAISE
==========

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2014

Présents : Jean-Paul BERNASCONI, Murielle ROUX, Sandrine DUTOIT, Kéziban KUTSAL, Didier BONDIVENA, Bénédicte IBLER, Dominique TEIL, Alain DURAFFOURG, Bernard ABEL et Christian CHARGE

Absents excusés : Christine MILLET (pouvoir à Bénédicte IBLER) Muriel PELLEIN (pouvoir à Jean-Paul BERNASCONI), Olivier TONIUTTI (pouvoir à Alain DURAFFOURG) et Emmanuelle DUBOIS (pouvoir à Bernard ABEL).

Secrétaire de séance : Sandrine DUTOIT
Début de la séance : 20h00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de pouvoir ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Demande de signature d'une convention avec la Communauté de Communes pour l'entretien de parcelles de terrains intercommunales,
- Le solde du Contrat de Solidarité aux Communes Jurassiennes (CSCJ) attribué par le Conseil général.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Urbanisme

Bilan de la concertation publique et étude de l'arrêté du projet de PLU

Monsieur le Maire précise que 3 points sont à étudier pour validation par le Conseil Municipal avant de prendre l'arrêté de PLU. Il s'agit :

- du plan d'aménagement de la zone du Grand Clos, inscrit en 2NAU du futur document d'urbanisme. Il s'agit d'une zone d'urbanisation concertée dans laquelle les propriétaires privés doivent respecter un schéma d'aménagement acté dans le PLU, notamment concernant les accès, la voirie, le cheminement piétonnier, les secteurs urbanisés et les secteurs sauvegardés (plantations, espaces verts) etc.. Monsieur le Maire a rencontré les deux propriétaires, ce qui a permis d'apporter quelques modifications, notamment sur la voirie et l'instauration de places de retournement et sur le positionnement des zones à vocation d'habitat. Le projet d'aménagement modifié est proposé au Conseil municipal qui l'approuve.
- du projet d'installation d'Olivier François et le maintien du classement de ses parcelles en zone agricole (idem POS précédent) pour lui permettre de réaliser son projet de bâtiment agricole. Le Conseil valide le choix du cabinet Jura Habitat. Monsieur le Maire détaille l'avancée du dossier.
- du zonage de parcelles sur Champied afin de veiller au respect du site de la carrière de Champied. Le Conseil sera vigilant lors des ventes de terrains privés sur ce secteur.

L'arrêté de PLU sera pris au prochain Conseil Municipal, en présence du cabinet Jura Habitat.

Communauté de communes

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude est propriétaire, sur la commune de Pratz, de parcelles non aménagées en face de la ZAC du Curtillet cadastrées comme suit : AB 102 (4 650 m²), AB 105 (904 m²), AB 110 (655 m²) et AB 108 (8 157 m²). Dans l'attente d'urbanisation, ces terrains nécessitent d'être entretenus par un fauchage régulier, une mise en culture ou un pâturage régulier.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude qui propose la conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de ces terrains avec la commune de Pratz, l'autorisant à conclure des baux précaires à titre gratuit ou onéreux avec des particuliers, sur lesdites parcelles

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du modèle de convention proposé par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à l'établissement d'une telle convention entre la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et la commune de Pratz et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document qui se rapporte à cette affaire.

Conseil Général

Subvention au titre du CSCJ (Contrat de Solidarité aux Communes Jurassiennes)

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe financière restante attribuée à la commune par le département au titre du CSCJ pour la période 2011-2014 est de 14.816 €. Le Conseil municipal décide qu'elle servira à la réfection du toit de l'école. Des devis seront sollicités auprès d'entreprises locales.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes sollicitant la bienveillance du Conseil Municipal pour revoir sa décision quant à l'augmentation de 5% du coût du déneigement de la ZAC pour la période hivernale 2013/2014. Le Conseil Municipal maintient sa décision, qu'elle juge tout à fait appropriée au vu des dépenses d'entretien très importantes engagées en 2013 sur le tracteur et l'acquisition de la nouvelle saleuse.
- Monsieur le Maire présente le projet de redécoupage cantonal proposé par la Préfecture et le Conseil général. La commune de Pratz resterait finalement sur le canton de Moirans-en-Montagne, après avoir été, dans un premier temps, rattachée au futur canton de Saint-Lupicin, ce qui semblait tout à fait cohérent. Une requête a été adressée à Monsieur le Préfet.

Fin de la séance : 22h15

Prochain Conseil Municipal : jeudi 13 février 2014 à 19h.

Sandrine DUTOIT